

je crois, à quelque 4 millions. Ces subventions, il va sans dire, sont faites par versements, ce qui, manifestement, favorise beaucoup l'état de la caisse. Nous avons engagé le montant de 12 millions de dollars, mais n'avons versé qu'environ 4 millions, par exemple. Par conséquent, nous disposons encore de 46 millions de dollars qui rapportent de l'intérêt à un taux très satisfaisant. Je ne sais pas ce que notre trésorier projette pour l'avenir et à quel total s'élèvera au juste la somme; mais il est clair que, pour les six ou sept ans à venir, nous aurons plus de 50 millions de dollars à distribuer. Peut-être faudra-t-il encore plus de temps pour réduire le fond.

Le sénateur WALL: M. Trueman, a propos de cette distribution d'argent aux provinces, les subventions sont-elles accordées dans certains cas, par exemple, lorsqu'un collègue prend soudainement une expansion rapide et que le manque de fonds nuirait à ses progrès?

M. TRUEMAN: Lorsque nous avons commencé d'accorder ces subventions et de recevoir des demandes à cet effet, nous nous sommes guidés sur les chiffres du Bureau fédéral de la statistique pour l'affectation que nous devons consentir à chacune des provinces. L'année suivante, nous avons tenu compte des nouveaux chiffres dans la mise à jour des allocations

Le sénateur WALL: Puis-je faire une autre observation? Etant donné le grand nombre d'institutions admissibles à ces bourses d'études, existe-t-il un centre où, grâce à quelque mode d'information particulier, il serait possible de dresser une liste groupant les bourses d'études qui sont accordées dans tout le pays, afin que nous puissions connaître les besoins et nous renseigner sur la manière dont elles sont étudiées et établies. Quant au Conseil, il serait pour ainsi dire l'organisme supérieur qui aurait des comptes à rendre.

M. TRUEMAN: La seule chose que je puis dire encore ici c'est que les rapports du Bureau fédéral de la statistique nous sont d'un précieux secours, avons-nous pu constater. Ils répondent vraiment à nos besoins dans ce domaine. Il y a des brochures et des livrets spéciaux qui ont trait aux programmes de bourses d'études en exécution. C'est une question intéressante et le projet des délibérations du gouvernement souligne justement ce point. A la réunion d'un comité spécial, l'autre jour, le sujet a été abordé. Nous avons pensé qu'il fallait manifestement effectuer un relevé général de ce qui se fait au Conseil national de recherches et au Conseil des Arts du Canada, et au sein de toutes entreprises, afin qu'il n'y ait pas chevauchement ni omissions apparentes dans le travail à accomplir

Le sénateur WALL: Me permettez-vous de soulever un dernier point? Je me demande, surtout dans le cas des boursiers étrangers, si le montant des bourses est suffisant. Il est merveilleux que nous puissions répondre à certains des besoins. Je constate que \$22,000 sont accordés comme indemnité de déplacement pour ces bourses de perfectionnement; mais qu'il n'est pas prévu de disposition à l'endroit des bourses destinés à l'étude de la pédagogie. N'est-ce pas là une restriction plutôt sévère, et les gens dans cette catégorie ne trouvent-ils pas difficile de venir vivre au Canada avec une indemnité de \$2,000, même s'ils doivent recevoir une bourse d'études?

M. TRUEMAN: Vous mettez justement là le doigt sur les difficultés.